

Votre communauté de communes agit pour ses finances

La Cdc supprime les AC scolaires

Lors de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) du 13 décembre 2023, le Conseil a acté l'effacement des Attributions de compensation (AC) scolaires sur une durée de 3 ans. Cela représente une perte de ressources de 1 600 000€ pour la Communauté de communes. Un protocole fiscal entre la CdC et les communes doit permettre de limiter les répercussions sur l'administré.

Un protocole fiscal

Oui, mais pourquoi ?

La signature d'un protocole entre la CdC et les communes répond à plusieurs objectifs :

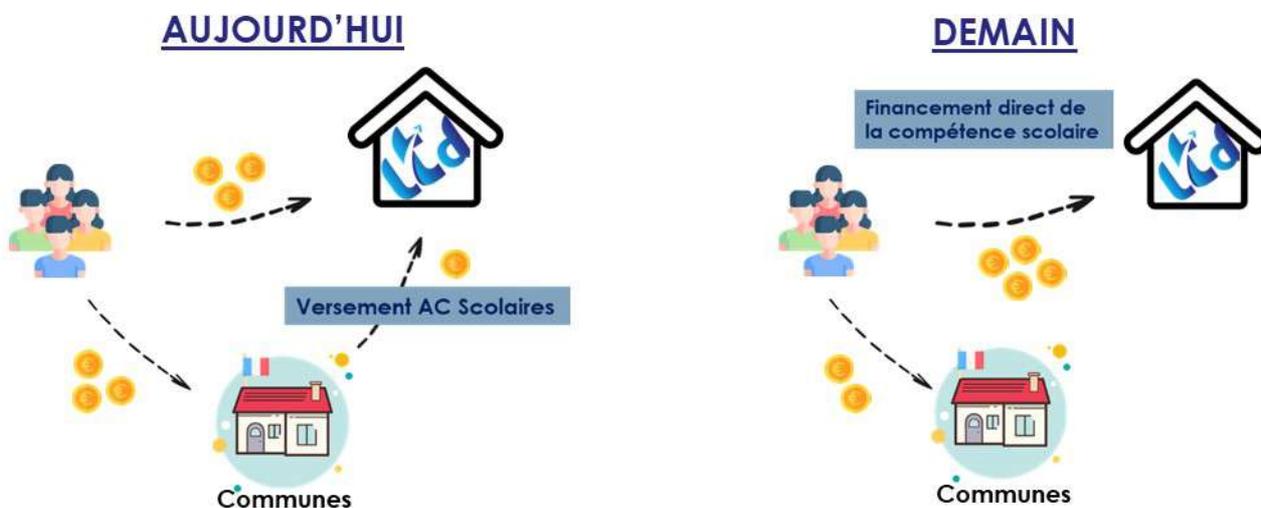
-  Éviter l'intermédiaire des communes dans le financement de la compétence scolaire
-  Rendre le système des AC plus équitable entre chaque commune
-  Simplifier les AC en effaçant les AC compétences inéquitables

Quelles conséquences pour les habitants ?

Afin de **neutraliser** la perte financière de cet effacement d'AC, la CdC est dans l'obligation de **réévaluer sa fiscalité** à hauteur de **+1.42 points** pour le foncier bâti.

Le protocole signé entre la CdC et les communes leur propose d'étudier une **diminution** de leur taux de fiscalité dans une propension équivalente à l'augmentation imposée.

Cela pourrait permettre de **limiter**, voire **neutraliser**, l'impact fiscal sur le contribuable.



Retrouvez toute l'information sur www.lavalette-tude-dronne.fr
@CdCLavaletteTudeDronne

fiche Actu n°60 - Mars 2024

35, Avenue d'Aquitaine
16190 Montmoreau

05 45 24 08 79
accueil@ccltd.fr

